

Mairie de Bayonvillers

CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 27 AVRIL 2021

Procès verbal administratif

L'année deux mille vingt et un, le mardi 27 avril, le Conseil Municipal de la Commune de Bayonvillers s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie de Bayonvillers, sous la présidence de M. Xavier PALPIED, Maire.

La séance est ouverte à 20 heures.

Après appel des délégués, il est constaté que le quorum est atteint.

Étaient présents : M. Fabrice BÉCU, Mme Marie-Thérèse CZUJOWSKI, M. Sylvain DERAÈVE, M. Nicolas DILLIES, Mme Amélie DUMONTIER, M. Claude FOUCART, Mme Jeanine MARMIGNON, M. Xavier PALPIED, Mme Céline SZYMUSIAK, M. Florent TERRIER,

Était absente /excusée : Mme Marie ROUSSELLE

Nicolas DILLIES est désigné secrétaire de séance.

Après lecture par Nicolas DILLIES du procès-verbal de la séance du 24 mars 2021, celui-ci est adopté à l'unanimité.

Un point est ajouté à l'ordre du jour : présentation des devis de vidéoprotection et de modernisation de l'éclairage public.

1. Urbanisme – présentation du jugement en appel concernant le projet de Parc éolien

Le Maire informe avoir reçu le délibéré de la Cour administrative d'appel de Douai, chargée de statuer sur le dossier éolien de la société « Vents de Picardie ».

Il informe avoir reçu cette information d'une manière non officielle, via l'association « Contre Vents et marchés ». En toute transparence, il souhaite donc en informer les membres du Conseil municipal.

Ce délibéré annule le jugement du 30 avril 2019 et l'arrêté du 7 avril 2017. L'autorisation unique pour la construction du parc éolien du moulin blanc est accordée à la société « Vents de Picardie »

Monsieur le Maire stipule que cette notification est donnée en Conseil municipal à titre d'information et que dans ce dossier la Commune n'étant pas partie prenante l'avis du Conseil n'est pas demandé.

En effet, il s'agit d'une procédure entre la société « Vents de Picardie », d'autre part la Préfecture de la Somme, qui a en charge ce type d'instruction en matière d'urbanisme et pour finir l'association « contre vents et marchés »

Les discussions sont ouvertes autour de ce sujet.

Les membres du Conseil s'accordent à dire que l'avis des conseils municipaux importe peu. Il est fait retour des discussions et des décisions prises à ce sujet il y a quelques années sous l'ancienne municipalité. A ce jour, notre équipe ne peut s'initier dans des décisions de justice. Les délibérations prises par l'ancienne municipalité restent valables à ce jour.

2. Finances – dispositif d'incitation au compostage : participation de la Commune pour l'achat d'un composteur

Monsieur le Maire rappelle que lors du dernier Conseil, le maintien du service de ramassage de déchets verts a été soulevé. En effet, il explique que pour des questions de sécurité, il convient donc d'arrêter ces interventions.

Conscient de l'attachement des Bayonvillois à ce service, le Conseil souhaite faciliter le tri des déchets des Bayonvillois. Après renseignements auprès des services de la Cdc Terre de Picardie, compétente en la matière sur notre territoire, il existe des moyens d'optimiser le tri notamment par l'acquisition d'un composteur à moindre coût.

Actuellement, il est proposé aux habitants du territoire Terre de Picardie pour la somme de 20 € un composteur d'une contenance de 600 litres. Une formation est faite par le SIMTOM lors de l'achat.

Le conseil propose une aide financière aux habitants de Bayonvillers qui investiraient dans un composteur de la Cdc Terre de Picardie et cela à hauteur de 50 %

Le Conseil s'accorde à dire qu'il conviendra d'informer les habitants de cette opération et de bien expliquer les raisons qui nous poussent aujourd'hui à cesser le service de ramassage de déchets verts sur Bayonvillers.

Adopté à l'unanimité.

3. Présentation des devis vidéoprotection et de modernisation de l'éclairage public

Monsieur le Maire donne lecture des devis de la FDE concernant les projets de vidéoprotection et de modernisation de l'éclairage public :

- ✚ Vidéoprotection : l'opération consiste à mettre en place des systèmes de vidéoprotection sur des axes importants définis avec les services de Gendarmerie. Le projet s'élève à la somme de 47 183 € et comprend : 4 caméras à lecture de plaque et 3 caméras de vision du domaine public. Les subventions cumulées de la FDE et du département peuvent participer à cette dépense. En effet, le reste à charge de la Commune est d'environ 12 000 €

Il conviendra de prévoir des charges de maintenance annuelles d'environ 150 euros par an et par caméra.

Les débats sont ouverts. Le Conseil échange notamment sur le fait que la Commune supporte intégralement l'investissement de caméras de lecture de plaque, principalement utiles pour les enquêtes de gendarmerie.

- ✚ Modernisation de l'éclairage public : le projet consiste au remplacement de l'éclairage actuel par un système d'éclairage LED. Le projet s'élève à 82 710 € TTC

Déduction de l'aide de la FDE et du département la contribution de la Commune se monterait à la somme de 13 835 €

Jointe au devis, la FDE présente une synthèse économique et environnementale. Si la Commune concrétisait cet aménagement, l'économie estimée est de 1 569 € par an avec un retour sur investissement de plus ou moins 9 ans.

Sur ces points, le conseil ne prend aucune décision ce jour. Il s'agit d'une première présentation. Les délibérations sur ces points seront prises ultérieurement.

4. Questions diverses

- Devis hotte aspirante : M. BECU présente au Conseil un devis pour l'acquisition d'une hotte aspirante à la salle polyvalente. Cet investissement est à envisager. Le chiffrage s'élève à la somme de 4 000 €.
- Entretien des calvaires : Mme MARMIGNON suggère la mise en place d'un entretien plus régulier des calvaires sur Bayonvillers notamment chemin des peupliers. Celui-ci est en état d'abandon.
- Covid – 19 vaccinations : Monsieur PALPIED fait un point sur le déploiement de la vaccination sur notre territoire. Après les 75 ans et les 70 ans, nous préparons les listings pour les volontaires de plus de 65 ans en liaison avec les services de la Cdc Terre de Picardie et la mairie de Chaulnes.
- Déploiement de la fibre : un point est fait sur l'avancement du déploiement de la fibre sur notre secteur. Si les travaux se passent bien, nous devrions en bénéficier d'ici la fin du 1^{er} trimestre 2022.

Plus de question n'étant à l'ordre du jour, Monsieur Le Maire tient à remercier les participants et lève la séance à 21 heures 45 minutes.

Le Maire,

Xavier PALPIED.

